INITIALES DU MAIRE
F.R.
12542-2017
INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale de Saint-Benoît-Labre sise au 216, Route 271, le lundi 4 décembre 2017 à 19 h 30.

Sont présents à cette séance :

Siège no 1 Monsieur Michel Gosselin
Siège no 2 Monsieur Marc Grenier
Siège no 3 Monsieur Pier-Luc Gilbert
Siège no 4 Madame Myrianne Poulin
Siège no 5 Monsieur Jonathan Pépin
Siège no 6 Madame France Bégin

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Éric Rouillard.

Madame Édith Quirion, directrice générale/sec.-trés, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Rouillard, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

123177-12-2017 **Il** est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 24 : Autres items :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

LÉGISLATION

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

7. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

8. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

9. COUR MUNICIPALE DE LA VILLE SAINT-GEORGES : OFFRE DE SERVICES CAIN LAMARRE

10. CROIX ROUGE : RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS

URBANISME – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

11. SERVICE D'URBANISME

11.1 ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) : DEMANDE DE NÉGOCIATION PAR LES PROPRIÉTAIRES – 109, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES / 111, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES / 112, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES

11.2 HAIE DE CÈDRES EMPIÉTANT SUR LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE : 20, RANG ST-JEAN

FINANCES

12. BUDGET CORPORATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE SAINT-BENOÎT-LABRE

13. COMPTES DU MOIS

14. TAUX D'INTÉRÊT 2018

15. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

16. ANNULATION : COMPTE À RECEVOIR - SOCCER

TRAVAUX PUBLICS

17. ENTRETIEN : ROUTE POMERLEAU

LOISIRS – SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. DEMANDE D'UN APPUI FINANCIER : ADOS EN CAVALE – ÉTÉ 2018

19. BUDGET : BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME

20. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2018

PERSONNEL - ÉLU

21. AUGMENTATION SALARIALE : TAUX IPC – ANNÉE 2018

22. CORRESPONDANCE

N° de résolution
ou annotation

23. RAPPORT DES COMITÉS

24. AUTRES ITEMS

- APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 9E RANG SUD
- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018
- HÔTEL DE VILLE : REMPLACEMENT – FOURNAISE

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

26. CLÔTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017

123178-12-2017 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2017 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal susmentionné, comme rédigé, par madame Édith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière.

4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT TRAITANT DE L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXES ET DES TARIFS DE COMPENSATION DES SERVICES POUR POURVOIR AUX DÉPENSES DE L'ANNÉE 2018

La conseillère, madame France Bégin, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 556-2017 traitant de l'imposition des taux de taxes et des tarifs de compensation des services pour pourvoir aux dépenses de l'année 2018.

Le projet de règlement sera présenté à la séance d'ajournement du 12 décembre 2017 à 19 h 30.

5. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET : RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS

Le conseiller, monsieur Pier-Luc Gilbert, donne un avis de motion pour l'adoption d'un règlement numéro 557-2017 sur le traitement des élus.

Madame Edith Quirion, directrice générale et secrétaire-trésorière présente le projet de règlement, remis au préalable aux membres du conseil, et mentionne que le règlement a pour objet d'établir la rémunération versée aux élus. Elle résume le contenu du projet de règlement en précisant la rémunération et l'allocation de dépenses pour l'année 2018 du maire et des conseillers ainsi que le mode de paiement et l'indexation applicable annuellement.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

6. CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

N° de résolution ou annotation

123179-12-2017 **Considérant** que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2018, qui se tiendront à l'Hôtel de Ville sise au 216, Route 271, le lundi et débuteront à 19h30:

15 janvier	2 juillet
5 février	13 août
5 mars	10 septembre
2 avril	1 octobre
7 mai	5 novembre
4 juin	3 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité.

7. RESPONSABILITÉ DES ÉLUS

123180-12-2017 **Considérant** que les membres du conseil municipal désirent se partager des responsabilités dans le but de mieux connaître certains dossiers afin d'analyser les problèmes, de les présenter au conseil, de proposer des solutions et de les faire exécuter;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'assigner les responsabilités suivantes aux élus:

- **Maire suppléant :** Monsieur Marc Grenier
- **OHM**: Monsieur Marc Grenier et madame Myrianne Poulin
- **Régie intermunicipale**: Messieurs Jonathan Pépin et madame Myrianne Poulin, substitut
- **Travaux publics**: Messieurs Jonathan Pépin et Michel Gosselin
- **Corporation de Développement économique**: Monsieur Marc Grenier
- **Développement industriel et commercial**: Monsieur Marc Grenier
- **Comité consultatif de l'urbanisme**: Madame Myrianne Poulin
- **Service des loisirs et comité de l'OTJ**: Monsieur Pier-Luc Gilbert

- **Comité de la ruralité et politique familiale**: Madame France Bégin
- **Syndicat**: Madame France Bégin
- **Comité du 125e** : Monsieur Jonathan Pépin
- **Réseau Biblio**: Madame France Bégin
- **Sécurité publique** : Monsieur Pier-Luc Gilbert

123180-12-2017 **Considérant** qu'il s'avère souhaitable de prévoir une personne substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018;

Considérant que l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale prévoit que le conseil d'une municipalité locale désigne celle-ci par résolution parmi ses membres;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le conseil de la municipalité de Saint-Benoît-Labre nomme monsieur Marc Grenier conformément à l'article 210.24 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale à titre de substitut pour siéger au conseil des maires de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan pendant l'absence du maire, son incapacité, son refus d'agir ou la vacance de son poste au cours de l'année 2018.

8. ENTRETIEN MÉNAGER DES ÉDIFICES MUNICIPAUX 2018

123181-12-2017 **Considérant** que madame Lise Fecteau, préposée à l'entretien ménager, demande une augmentation salariale mensuelle de 5 $;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de madame Fecteau et d'autoriser l'augmentation de sa rémunération mensuelle de 5 $.

9. COUR MUNICIPALE DE LA VILLE SAINT-GEORGES : OFFRE DE SERVICES CAIN LAMARRE

123182-12-2017 **Il** est proposé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services pour l'année 2018 de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells Avocats, S.E.N.C., à titre de représentant officiel de la Municipalité à la Cour municipale de Ville Saint-Georges. La grille tarifaire est la suivante:

TABLEAU DES PRIX SOUMIS

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

	Étude et préparation du constat d'infraction	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque dossier non contesté	Étude et préparation du constat d'infraction et représentation lorsque jugement après instruction contestée
Infraction au Code de la Sécurité routière, à l'un de ses règlements ou à un règlement municipal relatif au stationnement	45 $	80$	140 $
Infraction de nature pénale à un règlement municipal relatif aux objets suivants: paix et bon ordre, système d'alarmes, utilisation de l'eau, colporteurs, animaux	75 $	105 $	190$
Nuisance, règlements d'urbanisme, schéma d'aménagement de la M.R.C.	100 $	180 $	180.00 $ / heure
Honoraires minimums par séance	180,00 $ / séance		
Taux horaire général pour travail non tarifié	Tarif horaire: 180,00$ / heure		
Appel à la Cour supérieure	Tarif horaire: 180,00 $ / heure		

* **Nous comprenons que dans tous les cas les tarifs ne comprennent pas les déboursés judiciaires tels que: frais de sténographie, timbre judiciaire, frais d'huissier, frais d'assignation des témoins avec indemnité.**

** **Dans le cas de l'appel d'une décision de la Cour municipale, le tarif horaire ne comprend pas les déboursés et les frais de déplacement et photocopies, car ces dossiers sont entendus à Saint-Joseph de Beauce ou à Québec et nécessitent souvent de nombreuses photocopies.**

10. <u>CROIX ROUGE : RENOUVELLEMENT D'ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS</u>

123183-12-2017
N° de résolution ou annotation

Il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler pour les années 2018, 2019 et 2020 la lettre d'entente de services aux sinistrés de la Croix-Rouge canadienne; d'autoriser le maire et la directrice générale / sec.-très. à signer ladite lettre d'entente.

11. SERVICE D'URBANISME

11.1 ÉVACUATION ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES DES RÉSIDENCES ISOLÉES (Q-2, R.22) : DEMANDE DE NÉGOCIATION PAR LES PROPRIÉTAIRES - 109, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES / 111, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES / 112, RANG 9 LAC-AUX-CYGNES

Madame France Bégin, conseillère au siège numéro 6, déclare avoir un intérêt sur ce point et s'abstient de voter. Elle quitte la table des élus. Il est 19 h 47.

123184-12-2017

Considérant que le conseil municipal a mis en place un programme d'inspection des installations septiques des résidences isolées et que les services d'une firme spécialisée furent retenus;

Considérant qu'à l'automne 2016, 10 résidences isolées ont été inspectées;

Considérant que des avis d'infraction ont été signifiés notamment au 109, 111 et 112 Rang 9 Lac-aux-Cygnes;

Considérant que lesdits propriétaires allèguent différents arguments et demandent au conseil municipal, et ce, par écrit, de ne pas se conformer au Q-2, R.22;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer aux demandes formulées par les propriétaires du 109, 111 et 112 Rang 9 Lac-aux-Cygnes et de poursuivre les procédures afin de faire respecter le Q-2, R.22.

11.2 HAIE DE CÈDRES EMPIÉTANT SUR LA PROPRIÉTÉ MUNICIPALE, 20, RANG ST-JEAN

Madame France Bégin, conseillère au siège numéro 6, reprend son siège à la table des élus. Il est 19 h 50.

123185-12-2017

Considérant que le service de l'urbanisme a expédié une correspondance au propriétaire du 20, rang St-Jean relativement à l'empiètement de sa haie de cèdres dans l'emprise municipale obstruant la visibilité de la signalisation routière, en plus, d'enfreindre les règlements d'urbanisme;

Considérant que ledit propriétaire a procédé à la taille massive de sa haie de cèdres et demande au conseil municipal de conserver ladite haie au même emplacement pour différentes raisons (emplacement du champ d'épuration, etc.);

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande du propriétaire du 20, rang St-Jean dans l'attente de la conception d'un plan de signalisation pour ce secteur au cours de l'année 2018.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

N° de résolution ou annotation

12. BUDGET : CORPORATION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ST-BENOÎT-LABRE

123186-12-2017 **Considérant** que la Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre (CDE) demande une aide financière de 50 000 $ pour balancer les revenus et dépenses de leur budget 2018;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière du CDE d'un montant de 50 000 $ pour l'année 2018 comme mentionné en préambule.

13. COMPTES DU MOIS

123187-12-2017 **Il** est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de 173 016,68 $ et d'autoriser leur paiement.

14. TAUX D'INTÉRÊTS 2018

123188-12-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le taux d'intérêt sur tous les comptes à recevoir soit à 12 % pour l'année 2018.

15. LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ

123189-12-2017 **Considérant** qu'en conformité avec l'article 1022 du Code municipal, le conseil a pris connaissance de la liste des contribuables endettés envers la municipalité pour non-paiement des taxes;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal ordonne à Edith Quirion, directrice générale / secrétaire-trésorier, conformément à l'article 1023 du Code municipal, de transmettre au bureau de la MRC de Beauce-Sartigan, la liste des immeubles endettés de plus de 50 $ envers la municipalité, et qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes.

QUE le conseil municipal mandate monsieur le maire, Eric Rouillard, selon l'article 1038 du Code municipal du Québec, afin d'enchérir et acquérir lesdits immeubles lors de la vente sans toutefois dépasser le montant des taxes en capital, intérêts et frais, plus un montant suffisant pour satisfaire à toute créance prioritaire ou hypothécaire d'un rang antérieur ou égal à celui des taxes municipales.

Madame France Bégin, conseillère au siège numéro 6, quitte la table des élus. Il est 19 h 54.

16. ANNULATION : COMPTE À RECEVOIR - SOCCER

123190-12-2017 **Il** est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'annuler le compte à recevoir du client 11 332 d'un montant de cinquante-cinq dollars (55 $) – inscription soccer 2016, plus les

N° de résolution ou annotation

intérêts.

17. ENTRETIEN : ROUTE POMERLEAU

123191-12-2017 **Considérant** qu'une entente est intervenue en 2006 entre la municipalité de St-Ephrem et notre municipalité relativement à l'entretien hivernal de la Route Pomerleau – section St-Benoît ;

Considérant qu'à l'époque la municipalité de St-Ephrem avait accepté d'entretenir la section de la Route Pomerleau appartenant à notre municipalité sans frais et à assumer l'ensemble des responsabilités ;

Considérant que la municipalité de Saint-Ephrem désire mettre fin à ladite entente ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la municipalité de Saint-Ephrem ; de mettre fin à l'entente liant les parties et de reprendre l'entretien hivernal du tronçon de la Route Pomerleau appartenant à notre municipalité.

18. DEMANDE D'UN APPUI FINANCIER : ADOS EN CAVALE – ÉTÉ 2018

Madame France Bégin, conseillère au siège numéro 6, reprend son siège à la table des élus. Il est 19 h 55.

123192-12-2017 **Considérant** que la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan désire renouveler l'activité « Ados en cavale » pour les jeunes de 12 à 17 ans ;

Considérant qu'une soixantaine de jeunes de notre MRC ont participé à l'activité ;

Considérant que la contribution municipale demandée est la même que celle de 2017 soit cinquante dollars (50 $) par jeune;

En conséquence, il est proposé par monsieur Pier-Luc Gilbert et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande de la Maison des Jeunes Beauce-Sartigan et d'autoriser une contribution financière municipale de l'ordre de cinquante dollars (50 $) par inscription des jeunes de notre municipalité aux activités « Ados en cavale ».

19. BUDGET : BIBLIOTHÈQUE L'ENVOLUME

123193-12-2017 **Considérant** que le comité de la bibliothèque L'Envolume demande une aide financière de trois mille trois cents dollars (3 300 $) pour équilibrer son budget 2018;

En conséquence, il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière de la bibliothèque l'Envolume pour la somme mentionnée en préambule.

20. SOCIÉTÉ HISTORIQUE – CALENDRIER 2018

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

123194-12-2017
N° de résolution ou annotation

Il est proposé par madame Myrianne Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de payer les frais postaux d'un montant approximatif de cent soixante-dix dollars (170 $) pour la distribution aux contribuables du calendrier 2018 de la Société historique.

21. AUGMENTATION SALARIALE : TAUX IPC – ANNÉE 2018

123195-12-2017

Il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'augmenter le salaire des pompiers volontaires et des employés municipaux (prévu dans leur contrat de travail) pour l'année 2018 de 1 % selon l'IPC Québec du mois d'octobre 2017.

22. CORRESPONDANCE

La directrice générale - secrétaire-trésorière, Madame Édith Quirion, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois de novembre 2017. Certaines correspondances sont lues à la demande du conseil.

23. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Éric Rouillard, maire fait un compte-rendu de la dernière rencontre des maires de la MRC de Beauce-Sartigan.

24. AUTRES ITEMS

- **APPEL D'OFFRES : RÉFECTION DE VOIRIE SUR LE 9E RANG SUD**

123196-12-2017

Considérant que le conseil municipal désire procéder à un appel d'offres public pour le projet de réfection de voirie sur le 9 rang Sud ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Edith Quirion, directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à la publication de l'appel d'offres public sur le site SEAO et dans un journal régional distribué sur notre territoire ; les soumissions seront ouvertes publiquement au bureau municipal, le jeudi 18 janvier 2018 à 11 h.

- **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LA RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE 2018**

123197-12-2017

Considérant que le Ministère de la Famille et des Aînés (ci-après : MFA) a lancé un programme visant à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 ;

Considérant que la Municipalité de Saint-Benoît-Labre désire déposer une demande visant à :

1. Bonifier le camp de jour de la relâche en organisant des activités spéciales à l'attention des enfants de 6-12 ans;

N° de résolution ou annotation

2. Bonifier le service d'animation estivale en ajoutant, en plus du service classique, la possibilité aux enfants de s'inscrire à une spécialité; soit à « la culture au bout des doigts et le tour du monde » et « les débrouillards en science et en sport ».

En conséquence, il est proposé par madame France Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater madame Catherine Turcotte, coordonnatrice aux loisirs et à la culture par intérim, à déposer la demande d'aide financière jointe aux présentes pour faire partie intégrante de ce procès-verbal et à en effectuer le suivi; advenant une réponse positive du MFA, d'autoriser monsieur le maire et madame la directrice générale / secrétaire-trésorière à signer la convention d'aide financière.

- **HÔTEL DE VILLE : REMPLACEMENT - FOURNAISE**

123198-12-2017 **Considérant** que l'une des deux unités de chauffage au propane chauffant la salle située au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville (section – cuisine) est défectueuse ;

Considérant que des réparations de près de 2 000 $ s'imposent, et ce, sans en garantir la durée de vie ;

Considérant qu'une unité de chauffage neuve (fournaise au propane) se détaille à quatre mille cent quatre-vingt-dix dollars (4 190$), installation comprise et taxes en sus ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Grenier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'une nouvelle unité de chauffage au propane de 120 000 BTU auprès de Busque & CIE au prix mentionné en préambule.

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes posent des questions aux membres du conseil.

26. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

123199-12-2017 **Il** est proposé par monsieur Michel Gosselin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance à mardi le 12 décembre 2017 à 19 h 30. Il est 20 h 17.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Éric Rouillard, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.

ÉRIC ROUILLARD, MAIRE

ÉDITH QUIRION, D. G. - SEC.-TRÉS.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103